

sixième
réforme
de
l'État

transferts de compétences

objectifs

pour la Wallonie

programme pour le redéploiement
socio-économique de la Région

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I. Cesser de détruire l'emploi existant	7
II. Viser la création d'emplois structurants et de qualité	12
III. Générer des moyens supplémentaires.....	17
IV. Répartir les richesses créées sans les disperser	19

INTRODUCTION

L'avenir de la Région ne se limite pas à un transfert accru de compétences politiques. La **régionalisation n'a de sens qu'en tant que moyen** et non en tant que fin. Nous avons une obligation de réussir la 6^{ème} réforme de l'Etat, que les transferts de compétences nous plaisent ou pas. Tout échec menacerait le maintien du niveau fédéral et plongerait dans la précarité les régions les plus faibles. Ne nous voilons pas la face : les personnalités politiques qui appellent déjà à une 7^{ème} réforme du pays, alors même que la 6^{ème} n'a pas été enclenchée, ont un agenda qui vise la mise à mort de l'Etat fédéral.

Malheureusement, la 6^{ème} réforme de l'Etat ouvre une brèche dans la solidarité fédérale à plus d'un titre et prévoit des transferts de matières sans y adjoindre les moyens nécessaires (cf. 'Compilation' pp. 8 à 14, Loi spéciale de financement - IW/12/NB-P.01). Le transfert des allocations familiales et d'une partie des soins de santé, par exemple, n'apportera rien de plus à la population. Au contraire, cette modification va probablement entraîner des diminutions de droits pour les bénéficiaires (cf. 'Compilation' pp. 51 à 53, Transfert des allocations familiales et du FESC - IW/12/NB-P.04). Cependant, la réforme délègue à la Région une large autonomie dans l'organisation de son marché du travail, domaine clé lorsque l'on connaît un taux de chômage important. Il est primordial, pour garantir la meilleure transposition possible sur le terrain, de conserver ou d'établir la **concertation sociale** dans toutes les matières régionalisées. Cette évolution institutionnelle est aussi une opportunité historique à saisir pour appliquer des mesures davantage adaptées aux réalités socioéconomiques wallonnes. En la matière, nous n'avons pas le temps d'être attentistes.

A partir du moment où la réforme impose un transfert de compétences fédérales, il convient de les confier systématiquement à l'entité fédérée qui pourra le mieux les gérer : **la Région**¹. En raison de sa capacité fiscale, des compétences qui sont déjà les siennes et du niveau de concertation sociale qui existe et qui fonctionne, la Région est mieux armée que la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire face aux besoins de la population. Dès lors, les allocations familiales et les compétences en soins de santé et aide aux personnes visées par l'accord institutionnel, devraient en toute logique être régionalisées. L'accord politique ne laisse aucun doute. Il prévoit que, pour Bruxelles, les moyens vont à la Cocom ; le solde concernera donc exclusivement les enfants wallons. Dans le même ordre d'idée, nous demandons depuis des années la régionalisation de l'accueil des enfants et de l'enseignement. La concertation sociale en Wallonie a déjà fait ses preuves et les interlocuteurs sociaux wallons se sont d'ailleurs entendus sur un texte qui fixe les priorités communes sur la réforme de l'Etat. Les futurs transferts de compétences vont obliger les interlocuteurs sociaux wallons à créer un lieu où ils seront amenés à négocier, par exemple : le maintien ou non du système d'activation des allocations de chômage (cf. 'Compilation' pp. 15 à 16, Contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi - IW/11/NB-P.03 ; et pp. 32 à 41, Les aides à l'emploi - IW/12/NB-P.12), des réductions ONSS sur les « groupes cibles » (cf. 'Compilation' pp. 162 à 176, Marché du travail : réduction ONSS - IW/12/NB.07), du système ALE ou encore l'évolution du financement des titres-services... (Cf. 'Compilation' pp. 42 à 47, Les services de proximité - IW/12/NB-P.03 ; pp. 177 à 191, Marché du travail : ALE - IW/12/NB.08 ; et pp. 192 à 212, Marché du travail : titres-services - IW/12/NB.09.) Ce lieu de négociation doit être comparable à ce qui existe au sein du « Groupe des 10 » (qui conserve toute sa pertinence dans les

¹ « La 6^{ème} réforme et les éventuelles réformes futures de l'Etat vont, de la volonté politique germanophone quasi unanime, devoir générer à terme une Belgique à quatre entités fédérées (Flandre, Wallonie, Bruxelles et entité germanophone). La Communauté germanophone sera ainsi amenée à gérer ces nouvelles compétences « à régionaliser ».

matières relevant des compétences fédérales) et permettre aux interlocuteurs sociaux régionaux de **prendre l'initiative de la négociation** sur les matières citées plus haut.

Comme la Région wallonne doit tendre vers une structure plus homogène et cohérente où des compétences régionales et communautaires viennent se compléter naturellement, la Communauté germanophone doit veiller à une synergie étroite entre compétences régionales et communautaires sur un même territoire. Ici, toutefois, le mouvement sera en sens inverse par rapport à l'évolution de la Région wallonne.

Ainsi, la Communauté germanophone, qui en plus des matières communautaires et personnalisables classiques est déjà compétente actuellement pour les monuments et sites, l'emploi, la tutelle sur les communes, le tourisme, le transport scolaire..., va évoluer à échéance vers une entité encore complétée de compétences transférées par la 6^{ème} réforme de l'Etat (notamment les allocations familiales, la politique de la santé, certaines politiques de l'emploi) ainsi sans doute que de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la tutelle complète sur les pouvoirs subordonnés (en ce compris le pouvoir provincial) ; le tout assorti d'une autonomie constitutive et d'une représentation garantie des germanophones au Parlement belge et au Parlement européen.

Pour la FGTB wallonne, cette évolution doit être accompagnée, d'une part, d'un financement adéquat afin de ne pas compromettre la viabilité des compétences déjà exercées et, d'autre part, d'un dialogue social efficace associant largement les organisations syndicales. Elle doit générer une simplification des systèmes trop complexes pour une entité de petite taille et permettre l'exercice « sur mesure » de compétences en vue de la plus grande efficacité au service de la population et d'une bonne gouvernance des ressources publiques.

Le **lien entre la Wallonie et la Région bruxelloise** est indéfectible. La régionalisation des compétences doit s'accompagner d'accords de coopération et de solidarité solides entre les deux régions afin de maintenir une cohérence dans les politiques et une coordination efficiente. Des structures faïtières doivent être créées lorsque c'est nécessaire. Ce serait le cas entre la Wallonie et Bruxelles dans un enseignement régionalisé, par exemple. Enfin, les enjeux budgétaires ne sont pas négligeables comme en témoigne le cas des allocations familiales qui entraîne une perte sèche pour la Wallonie (cf. 'Compilation' pp. 51 à 53, **Transfert des allocations familiales et du FESC - IW/12/NB-P.04**).

La Région devra également développer une coopération nouvelle avec la Flandre et avec la Communauté germanophone.

Il faut analyser, recadrer, réorienter, renforcer et développer la stratégie industrielle impulsée par les plans Marshall 1.0 et 2.0² car le redéploiement économique de la Région dépend de notre capacité à développer une industrie structurante. Or, les rapports montrent que la dynamique des plans Marshall est perfectible. Les investissements effectués dans la Recherche ne se traduisent pas suffisamment en investissements dans l'industrie et les entreprises. On pourrait, par exemple, limiter les projets de Recherche de chaque pôle à un pourcentage et réduire progressivement cette limite pour forcer les pôles à mener des projets d'investissement et de formation. On constate que les régions qui affrontent moins difficilement la crise sont celles qui peuvent s'appuyer sur un tissu industriel important. Ce qui manque à la Wallonie, ce ne sont pas des PME mais bien des PME qui grandissent, mieux et plus rapidement qu'aujourd'hui. La part de l'industrie dans le tissu économique wallon est de 20%, ce qui est en dessous du

² Depuis 5 ans, c'est la Wallonie qui permet à la Belgique d'afficher une balance commerciale positive (Echo 30/10/2012).

seuil à partir duquel on peut espérer une activité florissante qui se structure autour de cette industrie. Si les PME continuent à se développer sans s'accompagner d'une activité industrielle ambitieuse, nous serons dans l'impasse. Et malheureusement, le plan Horizon 2022 ne laisse pas entrevoir d'éclaircie en la matière. Par ailleurs, l'activité industrielle wallonne doit rapidement réorienter sa structure de production afin que celle-ci aboutisse beaucoup plus souvent à la réalisation de produits finis à plus haute valeur ajoutée que les produits semi-finis qui constituent aujourd'hui une part trop importante de notre production industrielle.

Rien ne sert de s'attarder sur les constats ou le bilan des forces et faiblesses de notre Région : ils sont connus depuis longtemps. Nous avons besoin aujourd'hui d'un projet pour l'avenir économique wallon qui fédère et qui ne disperse pas les moyens investis. Cela signifie également que des compétences intimement liées ne doivent pas être diluées dans de multiples portefeuilles ministériels. Il faut viser la cohérence à ce niveau aussi. Ce projet doit tenir la route sur le plan économique et sur le plan social. Tout doit être mis en œuvre, en termes de communication et d'efficacité sur le terrain, pour que la population y adhère. Pour relever ce défi, il doit être identifiable grâce à quelques grandes mesures phares qui amélioreront le quotidien des Wallonnes et des Wallons.

Comment vivre mieux, ensemble, demain en Wallonie, depuis le berceau jusqu'à la fin de vie ? Nous sommes convaincus qu'une partie importante de la réponse dépend de la capacité qu'aura la Région à offrir un emploi de qualité à toutes et tous. A ce propos, nous devons nous doter d'une **politique migratoire cohérente et efficace**. Nier l'enjeu démographique que représentent les migrants en Wallonie, c'est lancer le boomerang qui nous reviendra en pleine figure : drames sociaux, fracture économique et culturelle grave. L'histoire de Wallonie s'est écrite avec l'immigration. N'ayons pas la mémoire courte et sachons créer les conditions d'une Wallonie mixte, qui s'appuie sur ses différences pour prospérer. Cela exige notamment qu'on en finisse avec la régularisation à la carte induite par l'existence de plusieurs permis de travail (A, B, C). La dispersion des compétences, ici encore, entre le fédéral et les Régions est une source de complication et de discrimination. Les droits et les devoirs de chacun ne seront clairs que lorsque les critères de régularisation seront objectifs et cohérents (cf. 'Compilation' pp. 69 à 73, Politique migratoire et d'intégration - IW/12/NB-P.10).

Le plein emploi ne doit pas être confondu avec des créations artificielles de jobs entièrement subsidiés par l'Etat, l'exclusion des chômeurs ou encore la multiplication des contrats à temps partiel. Ces derniers constituent la majorité des emplois créés sur une année en Belgique mais sont incapables de prémunir les travailleurs contre la pauvreté. Les libéraux surfent volontiers sur la « valeur travail » qui génère des contrats précaires en nombre. Mais seul l'emploi de qualité permet de se loger, se nourrir et faire des projets d'avenir.

Créer de l'emploi ! La belle idée ! Mais comment faire dans une économie en récession ?

Empêcher la destruction d'emplois existants serait un bon début. L'année 2012 a été dramatique en termes de pertes d'emplois. 2013 s'annonce tout aussi sombre. L'hécatombe n'épargne aucun secteur, aucune Région. Les pouvoirs publics doivent s'octroyer des prérogatives et des moyens de défense contre certains patrons qui larguent les travailleurs, leurs familles et la Région, en ayant ponctionné toutes les aides publiques possibles et imaginables. Attirer les investisseurs ne peut plus se faire à n'importe quel prix. La Wallonie ne pourra pas créer d'emplois si elle se résigne à agir dans un cadre austéritaire³. L'**austérité** fournit la preuve au quotidien de son **inefficacité**. Les Grecs, les Portugais, les Espagnols en sont les témoins à leurs dépens. Qu'on exige de la Wallonie de se redéployer avec moins de moyens est déjà une

³ Contraction entre austérité et autoritaire.

chose compliquée. Mais si les exercices budgétaires à venir continuent de resserrer le carcan alors que les mécanismes de solidarité fédérale s'amenuisent... la mission est perdue d'avance. Aujourd'hui, 1 Wallon sur 5 vit sous le seuil de pauvreté (le taux de pauvreté subjectif est de 27,6%⁴ !), des dizaines de milliers de personnes vont perdre leurs allocations d'insertion ou être exclues du chômage au premier janvier 2015. En cascade, l'austérité va faire des ravages, le sous financement de la Région suite à la réforme de la Loi spéciale de financement couplé à l'effort du remboursement de la dette sera dramatique pour les finances communales. Les moyens financiers risquent de diminuer de façon importante pour la Wallonie dans un proche avenir, à savoir 2020. La réforme des allocations de chômage va exclure des personnes par milliers, qui iront frapper à la porte du CPAS. Le transfert des responsabilités et des solidarités sociales fédérales vers l'échelon communal impose de définir de nouveaux moyens à allouer aux communes. Il n'est pas sérieux de penser que des économies de bout de chandelles, réalisées au détriment des plus précaires, vont résoudre le problème de la dette publique. Il est temps d'entamer au niveau fédéral des réformes budgétaires et fiscales qui touchent davantage les gros revenus et les détenteurs de capitaux [cf. 'Compilation' pp. 6 à 7, Fiscalité - IW/11/NB-P.02]. Par ailleurs, cette dette « souveraine » n'est pas due au fait que « les Belges ont vécu au-dessus de leurs moyens » comme le disent la plupart des responsables politiques et les médias. De 1985 à 2005, la dette publique est passée de 130% du PIB à 80% suite à des politiques d'austérité (déjà !) visant le monde du travail. En d'autres termes, l'Etat a remboursé la moitié de ses dettes en 20 ans en mettant principalement les travailleurs à contribution. C'est le sauvetage des banques par l'Etat qui a fait exploser le montant de la dette (emprunts supplémentaires donc intérêts supplémentaires).

Si la Région n'anticipe pas, elle sera toujours amenée à jouer les Calimeros, en écho au gouvernement fédéral. Assez de « **c'est pas nous, c'est l'Europe** ». Il s'agit de s'emparer des enjeux à leur source, demander des dérogations aux directives, les contourner ou encore les contester à temps ! Les restrictions budgétaires que l'Etat fédéral, les entités fédérées et les pouvoirs locaux subissent sont dictées par la trajectoire libérale des institutions européennes, comme le sont les réformes des prépensions et du chômage, la modération salariale... Les lieux de décisions se déplacent progressivement des parlements vers des organisations non élues (FMI, Banque mondiale, Commission européenne). Admettons que la confiscation de la démocratie dans nos pays est surnoise mais bien réelle. Ce hold-up démocratique s'accompagne d'une complexification des textes, dont on a peine à croire qu'elle est fortuite, et d'une armada de traités et de directives qui se paraphrasent mutuellement, de telle sorte qu'un principe refusé dans l'un sera de toute façon dissimulé dans l'autre. Contestée massivement et bruyamment en 2003, la directive Bolkestein sera votée dans la directive « services » en 2006. En 2005, le Traité constitutionnel est rejeté par voie de référendum, son jumeau passera comme une lettre à la Poste dans le Traité de Lisbonne (en faisant l'impasse, cette fois, sur le référendum) en 2007. La rapidité avec laquelle furent bouclés les 2 et 6 packs ainsi que la rédaction du TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance – aussi appelé pacte budgétaire) est tout simplement désarmante ! S'il n'est pas ratifié lui et sa règle d'or, cette dernière nous sera imposée par le MES (Mécanisme européen de stabilité) et d'autres dispositions.

Notre défi est plus que jamais de créer un **rapport de force des travailleurs au niveau européen** et de faire consensus sur les bases d'une Europe sociale. L'harmonisation fiscale (sur l'impôt des sociétés comme sur les personnes physiques), éliminant le dumping stérile que se livrent entre eux les Etats membres, permettra de poser les bases saines d'une couverture sociale commune : une cotisation sociale finançant

⁴ Chiffres 2012 du SPF Economie. La pauvreté subjective est un indicateur intéressant, complémentaire aux indicateurs plus objectifs. C'est le taux de personnes qui déclarent avoir du mal à s'en sortir financièrement. Ce taux est particulièrement élevé chez les femmes – vivant seules avec ou sans enfant(s) - en Wallonie : 29,2%.

l'embryon d'une sécurité sociale européenne, l'établissement de critères communs qui puissent permettre la mise en place d'un salaire minimum interprofessionnel dans chaque Etat membre de l'UE27, des mesures de protection des marchés européens contre l'assaut des économies produisant dans des conditions sociales et environnementales totalement inacceptables...

Le gouvernement wallon a décidé de se doter d'un set **d'indicateurs phares complémentaires au PIB**. La FGTB wallonne ne peut que saluer l'initiative car elle témoigne d'une volonté de ne pas mesurer le développement de la Wallonie exclusivement par le biais de l'accroissement quantitatif de la production des biens et des services. C'est un premier pas politique vers le seul objectif qui ait du sens : comment vivre mieux demain en Wallonie.

La FGTB wallonne a été concertée, comme les autres interlocuteurs sociaux, et a fourni un travail important pour la construction de ces indicateurs. Nous avons mis en évidence une multitude de critères (partant de ceux retenus par l'IWEPS⁵, mais également sur base d'autres sources existantes) qui nous semblent pertinents pour la Wallonie, sur le plan de l'égalité sociale, de la démocratie, du respect de l'environnement et de l'activité socioéconomique (cf. 'Compilation' pp. 130 à 134, **Les indicateurs complémentaires / alternatifs au PIB - IW/12/NB-P.19**). Même si ces jeunes indicateurs, dont l'ambition se limite dans l'état actuel des choses à mesurer l'évolution à l'intérieur des frontières de la Wallonie, ne pourront pas dicter toutes les politiques de redressement de la Région, ses résultats devront être publiés et diffusés largement à chaque fois qu'ils seront connus des autorités publiques. Tout ce travail ne peut être vain. A long terme, le gouvernement wallon devra intégrer ces indicateurs dans sa manière de faire de la politique.

Comme annoncé plus haut, c'est donc le cap sur le plein emploi que nous développons dans ce document, quatre lignes directrices pour un projet wallon :

- 1)** Comment cesser de détruire l'emploi wallon existant ?
- 2)** Comment créer de l'emploi de qualité en Wallonie ?
- 3)** Comment générer des moyens supplémentaires ?
- 4)** Comment répartir les richesses ainsi créées ?

I. CESSER DE DÉTRUIRE L'EMPLOI EXISTANT

S'il est vrai que la crise économique frappe durement le monde du travail, elle sert parfois de prétexte. La soif de profits plantureux amène des financiers à fermer des usines parfaitement compétitives ! Trahis par Ford Genk, St-Gobain, Arcelor Mittal, Dufenco/NLMK et d'autres, des milliers de travailleurs et leurs familles restent meurtris. Des savoir-faire partent en fumée, nos fleurons industriels sont vendus à l'étranger, nos usines et outils sont démantelés et embarqués vers la Chine, le Brésil ou l'Europe de l'Est. La marche inexorable de la mondialisation est sans appel, mais ce n'est pas l'idée que nous nous faisons du progrès. Comment stopper l'hémorragie ? La marge d'autonomie régionale, conséquence de la 6^{ème} réforme de l'Etat, doit être synonyme de marges de manœuvre supplémentaires pour les pouvoirs publics en Wallonie afin de mieux cadrer les conditions d'arrivée et de départ des entreprises sur son sol.

⁵ IWEPS : Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique.

- Contrôler depuis l'intérieur les entreprises que l'on finance

La Wallonie doit constituer un réseau suffisant d'administrateurs/observateurs publics⁶ qui siègeraient dans chaque entreprise aidée par les pouvoirs publics, ce qui n'est pas le cas actuellement en raison du manque de moyens humains et de l'absence d'obligation en la matière.

S'il s'agit d'une participation au *capital d'un des trois outils financiers wallons (Sogepa, Sowalfin, SRIW)*, un *administrateur public doit systématiquement* être nommé. Toute revente ou délocalisation d'une partie ou de toute l'activité devra être avalisée par l'administrateur public. Cet aval se fera en raison d'un mandat qui lui sera conféré par les pouvoirs publics et en ayant mesuré l'impact qu'aura la décision sur l'entreprise, sur le tissu économique de la Région ou de la sous-région.

S'il s'agit d'un prêt subordonné (ce qui implique que la Région se fait rembourser en dernier recours, après tous les autres créanciers), un observateur public devra être présent dans les organes de gestion, avec voix consultative, ce qui permettra aux pouvoirs publics d'être informés et d'intervenir dans les orientations. Le risque étant plus élevé pour les autorités publiques, il est logique que la Région ait un droit de regard.

- Conditionner les aides

Afin de ne plus subir le comportement de certains patrons, il faut imaginer un « contrat de confiance » entre les pouvoirs publics wallons et l'investisseur désireux de s'installer sur le territoire wallon. La Région pourrait proposer un bouquet d'avantages : aides à l'emploi, à la formation, à la recherche, à l'expansion économique, des réductions fiscales... mais en augmentant le conditionnement des aides, en le rendant efficace et opérationnel. En contrepartie, l'entreprise s'engagerait formellement à respecter des critères en termes de pérennité de l'activité, de qualité de l'emploi, de formation continuée des travailleurs, de respect de la négociation collective, de respect de l'environnement (en ce compris la dépollution du site exploité si l'entreprise déménage). Un industriel ne pourrait plus quitter un site qu'il aurait pollué partiellement ou totalement sans dédommager la collectivité ou lui donner les moyens de rendre le site exploitable.

En termes d'aides à la formation, les dossiers suspects sont fréquents mais les contrôles sont rares et les sanctions quasi inexistantes alors que les subsides/aides perçus par les entreprises sont très importants. Il s'agit de rationaliser ces aides à l'avenir. La réforme de l'Etat donne l'occasion de repenser la manière dont on octroie les soutiens à l'emploi pour les « groupes cibles ». Là encore, la Région dispose d'une marge de manœuvre importante pour réorienter ces budgets de manière stratégique (cf. 'Compilation' pp. 147 à 154, La formation continue des travailleurs : cadrage - IW/12/NB.43 ; et pp. 32 à 41, Les aides à l'emploi - IW/12/NB-P.12).

- Etre plus attractifs !

Réduire cette attractivité aux intérêts notionnels (dumping fiscal made in Belgium) reviendrait à brader nos véritables atouts tout en fragilisant le budget de l'Etat. La Wallonie a d'autres points forts : sa position géographique, le réseau autoroutier mais aussi les voies d'eau, des centres de recherches, des universités,

⁶ Ce réseau pourrait être constitué de représentants des holdings Sowalfin, SRIW, SOGEPa et pourrait être renforcé par des représentants des invests, des intercommunales de développement, des représentants d'autres outils économiques publics en capacité d'assumer cette mission.

la qualité et la productivité de sa main-d'œuvre⁷, des centres de compétences, la qualité de ses services publics, des soins de santé parmi les plus performants au monde, un dialogue social constructif, une qualité de vie et de bien-être (ce qui s'avère être un critère important pour les sociétés qui sont amenées à choisir une implantation)... Cependant, les efforts à fournir sont considérables pour améliorer notre vitrine et valoriser nos points forts. La simplification des démarches administratives, la dépollution des friches industrielles, la réduction des délais d'affectation des terrains ne peut plus attendre. La Wallonie dispose de terrains, 1.100 hectares déclarés disponibles depuis 10 ans, mais la moitié seulement a été aménagée pour permettre d'accueillir des investisseurs. Il est urgent de mettre les bouchées doubles sur cet aspect (cf. 'Compilation' pp. 28 à 31, La politique industrielle en Wallonie - IW/12/NB-P.06).

L'aéroport de Liège (Bierset) devrait intégrer la future plateforme Trilogiport à laquelle un coup d'accélérateur doit être donné car c'est un gisement d'emplois et d'activités sous-traitantes évident. Plus de liaisons entre l'aéroport de Charleroi et la voie ferrée pour les passagers diminueraient le temps de trajet des passagers et pousseraient davantage de monde à opter pour des vols depuis cet aéroport. L'importante activité économique que représentent les aéroports de Charleroi et de Liège doit être soutenue mais ne doit pas nous dispenser d'une réflexion à long terme sur les aéroports régionaux. Une hausse du prix du carburant (qu'elle soit due à l'augmentation des cours du pétrole ou à l'augmentation de la fiscalité sur les carburants – taxe carbone) pourrait parfaitement amener l'entreprise à délocaliser son activité.

La Wallonie a tout à gagner dans un réseau de mobilité optimale, tant pour les entreprises que pour les usagers. L'alternative à la voiture est une politique d'avenir qui s'impose, notamment pour desservir davantage les Zones d'activités économiques actuelles et futures. Le coût du carburant augmente et devient une lourde contrainte pour les travailleurs qui dépendent de leur véhicule afin de rejoindre - parfois de nuit - un lieu de travail éloigné de toute connexion de transports publics. Les transports en commun génèrent de l'emploi et participent de la vie sociale et culturelle de la population. Une politique du rail, cohérente et ambitieuse, tant pour le fret que pour les passagers, fait partie intégrante du redéploiement de la Région.

- S'octroyer un droit de préemption et instaurer un principe de coresponsabilité en cas de reprise

Lors d'une fermeture d'entreprise par l'actionnaire pour cause de rentabilité insuffisante ou de délocalisation vers des pays socialement « moins-disant », si l'actionnaire refuse de vendre, la Région doit pouvoir disposer des arguments juridiques nécessaires à la réquisition des outils. Un portage public temporaire doit être rendu possible le temps de trouver un repreneur sérieux, fût-ce un concurrent de l'entreprise qui se serait vu refuser l'achat par le précédent actionnaire. Ce portage public temporaire de la Région ne pourra s'opérer que si l'activité est viable et structurante pour la Région ou une sous-région, l'objectif de la manœuvre sera de ne pas laisser s'éteindre stupidement l'activité et l'emploi et de trouver le plus rapidement possible un candidat industriel crédible. A terme, la Région peut garder une participation minoritaire dans l'entreprise (avec possibilité d'inclure des clauses de droit de veto dans la convention d'actionnaires).

⁷ En tenant compte des réserves mentionnées dans la note Enseignement (IW/12/NB.32). Cette note fait état d'une étude du Bureau fédéral du Plan qui nuance l'avantage compétitif wallon que constituait la qualité de sa main-d'œuvre à cause des progrès des autres pays en la matière.

Lors d'une liquidation d'entreprise et/ou lors d'une procédure Renault, un vide juridique autorise le transfert des parts de celle-ci pour un euro symbolique à n'importe quel repreneur. Le législateur doit donc prévoir une période de coresponsabilité entre le cédant et le preneur de parts vis-à-vis des obligations sociales de l'entreprise. Le transfert de parts devrait s'effectuer après une enquête approfondie où les organisations syndicales seraient parties prenantes.

- Anticiper la transmission d'entreprises (effet du papy-boom)

Beaucoup de Régions ou de pays européens⁸ devront faire face à ce phénomène. Dans les 10 ans à venir, on prévoit qu'environ 30% des entreprises en Wallonie devront trouver un repreneur. Afin de garantir le maintien de l'emploi local et l'activité économique des entreprises wallonnes, anticiper la reprise de leurs activités (ou d'une partie de celles-ci) par des repreneurs potentiels est primordial. Il faut développer l'offre de la Sowaccess (Société wallonne d'Acquisitions et de Cessions d'Entreprises, filiale de la Sowalfin) en la matière. Répertoire, dans une base de données, les patrons qui sont prêts à céder et les acquéreurs potentiels est un bon début. Mais il faut nécessairement développer une série de services qui accompagnent et rassurent les protagonistes afin de donner toutes ses chances à la transmission. Par ailleurs, cet accompagnement de la Région doit également encourager les PME à grandir. Comme déjà énoncé plus haut, la « PMisation » croissante de notre tissu économique est aussi son talon d'Achille. Ce constat est partagé par le patronat wallon.

En cas d'absence de repreneur intéressé, la Région peut aussi s'impliquer dans un processus d'accompagnement de reprise totale ou partielle de l'activité par les travailleurs. Assurer une plus grande application des critères de l'économie sociale dans les secteurs industriels, que cela soit dans le cadre d'une reprise d'activité ou dans le cadre d'une aide à l'entrepreneuriat, contribuera à maintenir l'activité et donc l'emploi en Wallonie (cf. 'Compilation' pp. 32 à 41, positions sur la transmission d'entreprises dans la note sur les aides à l'emploi - IW/12/NB-P.12).

- Lever le tabou du protectionnisme

Les plus grands adeptes de la concurrence libre et non faussée ont bâti leur puissance économique grâce à des mesures protectionnistes féroces sur leurs secteurs industriels stratégiques. Les USA et la Grande-Bretagne furent des champions de la discipline (taxes douanières, dévaluations, subsides d'Etat aux entreprises, baisses de cotisations...). Parler de menace protectionniste n'a de sens que dans une économie où la concurrence serait réellement libre et non faussée. Or, les économies en présence sont foncièrement inégales et de facto protectionnistes : l'Estonie fixe à zéro le taux d'impôt des sociétés (protectionnisme fiscal), la Roumanie emploie les travailleurs de Renault-Dacia à 300€/mois (protectionnisme salarial), la Pologne refuse toute réglementation environnementale (protectionnisme environnemental), le Royaume-Uni dévalue sa monnaie pour contrer l'Euro (protectionnisme monétaire, comme en Chine)⁹, la Chine et les USA protègent leurs grandes industries. Dès lors, maudire le « retour » au protectionnisme relève d'une hypocrisie sans nom.

En matière de marchés publics, par exemple, la Wallonie doit introduire des clauses sociales, éthiques et environnementales, et prévoir l'octroi d'aides à l'emploi spécifiques pour les entreprises qui acceptent de

⁸ 450.000 entreprises sont transmises chaque année en Europe et 150.000 ne survivent pas ou ne trouvent pas repreneur. 2.000.000 d'emplois sont concernés chaque année dont 600.000 emplois sont perdus faute de reprise ou de survie de l'entreprise.

⁹ Le protectionnisme et ses ennemis, Ed. Les liens qui libèrent, coordonné par D. Vidal, mars 2012.

les rencontrer (cf. 'Compilation' pp. 32 à 41, positions sur le captage des marchés publics par les entreprises wallonnes dans la note sur les aides à l'emploi - IW/12/NB-P.12). Par ailleurs, certaines PME n'ayant pas les moyens de faire face à la charge administrative que représentent les soumissions aux marchés publics, qu'ils soient locaux ou régionaux, la Région devrait consacrer des moyens humains afin de les aider à être systématiquement présentes sur ces marchés. Il faut instaurer un protectionnisme social tel qu'il est défendu par plusieurs économistes de renom. Il ne s'agirait pas de pénaliser tous les pays qui pratiquent des bas salaires, mais bien ceux dont la productivité converge vers nos niveaux sans atteindre des niveaux de politiques sociales et environnementales similaires. Cette taxe empêcherait de tirer tout le monde vers le bas. L'argent qu'elle générerait pourrait être géré par l'OIT et destiné à financer des politiques de sécurité sociale ou la mise en œuvre de normes salariales et environnementales. Vu sous cet angle, le protectionnisme vise surtout à étendre les acquis sociaux. C'est un protectionnisme de solidarité internationale, à l'opposé de la fermeture des frontières ou du repli nationaliste qui caractérisaient le protectionnisme des années 30.

Il faut donner à l'IWEPS plus de moyens à consacrer à une cellule de prospective économique, à l'anticipation de l'évolution des métiers et à la mise sur pied d'un Bureau du Plan wallon.

Au départ de la Sogepa, une cellule de veille doit voir le jour ; elle doit se structurer en lien direct avec la SRIW et la Sowalfin. Cette cellule jouera un rôle de soutien et d'anticipation pour les secteurs d'activité qui ont un réel potentiel d'accroissement : pas uniquement ceux tournés vers l'exportation ou les secteurs de pointe, mais aussi ceux qui sont faiblement délocalisables et difficilement soumis à la concurrence. Mais elle aura également un rôle de soutien pour les secteurs d'activité qui connaissent des difficultés économiques. Cette cellule de veille devra également faire des ponts entre eux et les autres outils tels que le FOREM, l'AWEX ou encore l'IWEPS.

■ Renforcer les cellules de reconversion

La Wallonie n'a pas été épargnée par les restructurations qui frappent la Belgique et le nombre croissant de licenciements collectifs ces quatre dernières années. Depuis 2009, les cellules de reconversion mises en place pour accompagner les travailleurs licenciés sont passées à une moyenne de quarante par an ! Malgré un contexte de création d'emplois pour le moins déprimé, le taux moyen d'insertion à l'emploi obtenu en cellule de reconversion reste stable (autour des 70%), avec une majorité de contrats à durée indéterminée. Ces bons résultats sont, à l'évidence, le fruit d'une méthodologie sans cesse améliorée depuis plus de 35 ans. Le partenariat entre le service public de l'emploi et les organisations syndicales au sein des cellules de reconversion constitue bel et bien la meilleure chance de trouver un emploi stable (près de 60 % de CDI). Avec l'intensification du contrôle et les mesures de dégressivité qui touchent aujourd'hui tous les travailleurs sans emploi (150.000 personnes à partir de novembre 2012), la présence syndicale au sein du dispositif demeure la meilleure protection contre le basculement dans la précarité !

Les cellules de reconversion étant de loin les plus efficaces, il faut soutenir et développer cette spécificité wallonne (cf. 'Compilation' pp. 48 à 50, Marché du travail ■ Outplacement - IW/12/NB-P.07).

Elle offre un meilleur service d'accompagnement et une meilleure protection des travailleurs que les agences d'intérim ou autres acteurs privés dans le domaine. Dans le cadre des cellules et d'un redéploiement économique wallon en période de crise, les points suivants sont primordiaux :

- Davantage d'accompagnateurs sociaux permanents, en ce compris pour les licenciements collectifs dans les entreprises de moins de 100 travailleurs, sont nécessaires.

- Un fonds devrait être créé afin de faire face aux besoins en termes de formations payantes pour les travailleurs licenciés.
- Une allocation de reconversion devrait être réinstaurée pour compenser la perte immédiate de revenu.
- Dans la perspective de la régionalisation d'une partie de l'outplacement, et compte tenu de l'attitude purement commerciale des acteurs privés sur ce marché, la création d'une agence d'outplacement publique wallonne trouverait toute sa pertinence dans le cadre économique actuel.

II. VISER LA CRÉATION D'EMPLOIS STRUCTURANTS ET DE QUALITÉ

Les moyens sont considérables. Ils sont mal répartis, c'est tout. C'est vrai pour la monnaie, pour les denrées alimentaires au niveau mondial, pour le temps de travail en Belgique... Chaque jour, le nombre de chômeurs augmente alors que la quantité de richesses produites par les travailleurs n'a jamais été aussi importante. Le temps de travail moyen en Belgique est de 31h/semaine ! Entre ceux qui prestent un temps plein avec heures supplémentaires et ceux qui grappillent les heures de travail pour gonfler leur temps partiel, la moyenne hebdomadaire de travail dans le pays est raisonnable. Certains diront même qu'elle est trop basse. Pour mieux juger la situation, il faut en analyser les causes. Les contrats à temps partiel sont de plus en plus nombreux et ces travailleurs vivent de moins en moins bien. Ils pèsent lourd dans la balance. La multiplication des travailleurs pauvres (surtout des femmes), en Wallonie comme ailleurs, doit mener à une meilleure répartition du temps de travail, qui passe par une réduction collective du temps de travail, avec embauche compensatoire et maintien du salaire. Cela permettra de rétablir un équilibre entre les travailleurs à temps plein, les travailleurs à temps partiel et les demandeurs d'emploi qui ne parviennent pas à entrer sur le marché du travail, faute de places disponibles. En France, malgré les écueils connus et à éviter, la mesure a créé au moins 300.000 emplois. C'est la seule mesure à la hauteur de l'enjeu : réduire le chômage, générer des rentrées fiscales et des cotisations, créer de la cohésion sociale et du bien-être. Cette option ambitieuse se négociera avec les interlocuteurs sociaux au niveau fédéral, ainsi qu'au niveau des différents secteurs de l'activité économique ; elle a toute sa raison d'être dans le cadre d'un cap vers le plein emploi. Même en l'absence de croissance économique, elle crée de l'emploi. Avec la fiscalité, l'augmentation des salaires et les services publics, la réduction du temps de travail demeure un des moyens les plus efficaces pour mieux répartir la richesse créée entre le capital et le travail.

- Soutenir le secteur non marchand

Le secteur des entreprises non marchandes est un acteur essentiel de l'économie wallonne. Il est synonyme d'emplois ancrés durablement dans la Région et crée de la richesse.

Il représente 14,7 milliards de valeur ajoutée et 19% de l'emploi wallon dans les secteurs suivants : aide à domicile, soins de santé, accueil de l'enfance, éducation, accueil/hébergement des personnes âgées/handicapées. Il représente 190.000 postes de travail (et 120.000, hors enseignement).

Les perspectives économiques du Bureau du Plan de juin 2011 prévoient une croissance annuelle de l'emploi dans le secteur des soins de santé et de l'action sociale de l'ordre de 2,5% entre 2010 et 2016 ! Et une croissance de la valeur ajoutée supérieure à la moyenne régionale (de l'ordre de 2,7%). Dans le cadre de missions déléguées par les pouvoirs publics au secteur non-marchand, celui-ci doit être financé de façon suffisante afin qu'il puisse assurer la qualité des services, la stabilité des équipes et des conditions de travail optimales pour le personnel. En Communauté germanophone, le développement de l'emploi de

proximité s'impose de la même manière en investissant dans le label « DG » et cela dans le cadre des compétences germanophones.

- Investir dans l'image de marque « Wallonie »

Il existe de nombreux produits du terroir (produits de bouche principalement) dont la réputation dépasse rarement les frontières du pays. Le marketing qui accompagne ces produits de qualité pourrait être nettement amélioré.

Promouvoir la Wallonie, ses produits, sa culture, ses lieux touristiques, à l'intérieur de la Région et à l'extérieur est un domaine à investir pour des raisons économiques évidentes mais aussi pour encourager l'adhésion de la population à un projet positif. Le même raisonnement peut être tenu pour la valorisation de nos matières premières (le bois, la pierre, le verre...) et le savoir-faire qui les accompagne.

- Développer l'emploi de proximité en Wallonie

La Wallonie sera bientôt compétente pour déterminer le prix et la forme des titres-services, leur déductibilité fiscale, les domaines dans lesquels ils peuvent être utilisés ainsi que l'aspect formation, salaire, conditions de travail. Les titres-services sont un secteur d'activité qui représente 40.000 emplois. Les structures à but non lucratif doivent être favorisées et, à l'avenir, les agréments ne doivent être octroyés qu'à des opérateurs de services publics. Dans le cadre de la régionalisation de cette compétence, les déductions fiscales doivent varier en fonction du niveau de revenus des bénéficiaires, de la qualité des contrats et des conditions de travail du/de la prestataire de services. La formule des titres-services ne peut en aucun cas être étendue à d'autres domaines que le nettoyage et les centrales de repassage. Mais l'emploi de proximité ne doit pas non plus se limiter à ces seules activités. Dans le cadre du transfert à la Région des activités ALE, il faudra imaginer une autre formule qui englobe des travaux comme l'entretien de jardins, les petites réparations domestiques... Le mode de financement structurel de ces services de proximité devra être revu afin d'améliorer les prestations effectuées (formation du travailleur pour professionnaliser l'activité) et la qualité de l'emploi (notamment par les horaires de travail complet, CDI, salaire) (cf. 'Compilation' pp. 42 à 47, Les services de proximité - IW/12/NB-P.03).

- Investir dans les préalables à tout redéploiement

• Un enseignement à la pointe

Investissement d'avenir par excellence, l'enseignement est une des bases de tout le développement de la Wallonie. Or, l'atout que constitue la qualité de notre main-d'œuvre est en perte de vitesse suite aux progrès constants des autres Régions européennes. Le manque de diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire affaiblit le niveau d'activité de la Recherche et Développement, secteur crucial du redéploiement économique. La Fédération Wallonie-Bruxelles est désargentée et n'a aucun levier fiscal lui permettant de relever le défi. Actuellement, la Région compense déjà les failles de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le travail performant de ses 23 centres de compétences qui obtiennent des taux d'insertion dans l'emploi proches de 75%. De plus, pour des raisons de mécanisme de financement des entités fédérées, les bénéfices d'une réforme fiscale (telle que nous la proposons dans la **note pour une fiscalité plus juste - 'Compilation' pp. 81 à 95, doc. IW/12/NB-P.14** - lui échapperaient totalement).

Réunir sous le même niveau de pouvoir des compétences qui, dans les faits, sont déjà interconnectées (l'enseignement, la formation, l'emploi et l'économie), revient à simplifier l'organisation des matières, à la rendre plus efficace et plus lisible pour le citoyen. Sans tomber dans les exigences patronales (flexibilité des horaires, surqualification par rapport à la tâche à exécuter), l'offre de formations doivent être capables de répondre aux besoins économiques de la Région. Apprendre à apprendre est certainement une faculté qui ouvre des portes dans un marché de l'emploi en constante évolution : il est probable que les écoliers d'aujourd'hui seront amenés à exercer plus d'un métier dans leur vie. L'enseignement doit également forger des citoyens critiques, susciter des vocations, effacer les inégalités sociales... on est loin de cet objectif en Wallonie. Une refonte globale de l'enseignement (refonte pédagogique, fusion des réseaux, formation des enseignants, refinancement structurel,...) s'impose mais il serait bien plus porteur de l'appliquer dans un cadre institutionnel cohérent, mis en place par la régionalisation de l'enseignement intégrant la création d'une coupole de solidarité birégionale avec Bruxelles pour maintenir une cohérence nécessaire entre certaines politiques liées à l'enseignement. Par ailleurs, il faut passer à 5 années (niveau master) d'études pour tous les enseignants en Wallonie, un tronc commun pluridisciplinaire jusqu'à la 4^{ème} année du cycle secondaire, un réseau unique et public (cf. 'Compilation' pp. 120 à 129, L'enseignement : enjeu fondamental - IW/12/NB-P.17 ; et pp. 96 à 119, Régionalisation de l'enseignement obligatoire et supérieur - IW/12/NB-P.16).

Les mêmes ambitions en termes de qualité de l'enseignement doivent être portées en Communauté germanophone.

- **Le logement**

L'accès au logement décent est un droit fondamental. A ce titre, il revient aux pouvoirs publics d'assurer l'effectivité de ce droit pour tous les citoyens, sans discrimination. Or, le manque de logements décents, la vétusté de l'habitat, l'insalubrité croissante, le nombre de logements vides, l'inflation galopante des prix de l'immobilier et des loyers sont des réalités qui compliquent la tâche mais constituent autant de domaines dans lesquels la Région pourrait, demain, légiférer. De la même manière, il nous faut anticiper les conséquences de tous les transferts de compétences. Le défi qui nous attend en matière de vieillissement et de perte d'autonomie potentielle chez les personnes âgées nous place également face à nos responsabilités quant au manque de logements adaptés. Les politiques du logement (construction, rénovation, accès à la propriété, logement locatif) ne peuvent plus être abandonnées aux seuls lois du marché. La Wallonie doit se donner les moyens politiques et financiers de développer un logement durable non soumis aux lois de l'offre et de la demande. La crise immobilière aux USA (les subprimes) ou, plus proche de nous, en Espagne, nous rappelle que la spéculation immobilière est une aberration qui mène au désastre social.

En Wallonie, le logement public est très mal réparti et n'encourage pas la mixité sociale. Il ne représente en moyenne que 7%¹⁰ du parc locatif total en Wallonie, soit 2 fois moins que l'objectif fixé par le gouvernement wallon (15%). Ce pourcentage moyen doit être atteint dans chaque commune et réparti équitablement sur le territoire de la Région, sous peine d'amendes dissuasives pour les communes réfractaires.

Simplifier les procédures d'accès à la propriété ou à la location de logements publics et augmenter l'enveloppe destinée à la rénovation de ces logements s'avère nécessaire. Il faudrait également réaliser un cadastre du logement wallon (y intégrant les certificats et audits énergétiques) pour identifier les zones

¹⁰ Les disparités entre communes vont de 0% à près de 25% !

prioritaires de rénovation et d'amélioration énergétique. Pour les mal-logés et les sans-abris, il ne peut plus y avoir d'expulsion sans relogement en Wallonie.

En termes de logements privés et dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, un vaste plan de construction et de rénovation de logements durables devrait voir le jour. Le but serait de rendre les ménages à faibles et moyens revenus prioritaires sur la liste d'attente des propriétaires potentiels. Ce serait efficace sur le plan économique et bénéfique sur le plan social. Cependant l'Alliance Emploi-Environnement doit aussi être un programme qui participe effectivement au redéploiement économique de la Wallonie. Pour ce faire, il faut s'atteler d'urgence à créer une véritable filière d'activités économiques intégrant, outre le secteur du bâtiment proprement dit, des secteurs tels que la transformation du bois, l'extraction, la chimie, en ce compris tout l'aspect recherche et développement. L'évolution des loyers doit absolument être encadrée et surveillée de manière stricte. Des plafonds pourraient être fixés en fonction du revenu cadastral de l'immeuble. Un « permis de location » wallon pourrait obliger les propriétaires-loueurs à respecter des normes de qualité en matière d'efficacité énergétique et de salubrité. L'inventaire des logements privés abandonnés dans les communes wallonnes serait un premier pas vers la réquisition des lieux pour en faire des logements publics. Dans le cadre du vieillissement de la population évoqué plus haut, il convient également de prévoir, de manière générale, l'adaptation des normes de construction pour intégrer a priori la levée de certains obstacles à l'accessibilité des personnes âgées et/ou handicapées.

La Communauté germanophone a l'ambition de gérer à terme cette compétence régionale du logement. Dans ce cas, les mêmes objectifs devront être poursuivis par une politique adaptée à ses moyens dans la région de la langue allemande.

● **Politique énergétique industrielle et sociale**

L'énergie est appelée à devenir un enjeu stratégique pour l'avenir de l'industrie wallonne. En plus du respect des objectifs climatiques, la Wallonie doit viser trois buts : le contrôle des prix de l'énergie (tant pour les entreprises que pour les particuliers), la lutte contre la précarité énergétique et la sécurité d'approvisionnement dans le cadre du développement des filières énergétiques.

Pour se faire, la Wallonie doit investir massivement dans :

- les filières de production d'énergies renouvelables,
- le développement de transports en commun de qualité moins polluants,
- la recherche-développement visant la conception de produits et de procédés de fabrication permettant d'améliorer l'efficacité énergétique,
- la rénovation énergétique des logements, en particulier des ménages précarisés, et ce, dans le cadre d'une Alliance Emploi-Environnement plus ambitieuse.

Nous disposons de toute l'industrie nécessaire à la production des éoliennes que nous continuons pourtant à importer du Danemark, de la Suède ou de l'Allemagne. La Région doit se donner les moyens de sécuriser son approvisionnement en exploitant de manière optimale les sources d'électricité verte. Un cadastre des sites prioritaires pour l'implantation de parcs éoliens doit être mis sur pied. Le développement d'initiatives publiques ou citoyennes dans des projets de production d'énergie renouvelable doit être encouragé.

L'évaluation des accords de branches (2^{ème} génération) devra mesurer l'impact des aides publiques accordées aux entreprises pour mieux les contrôler. Un bilan de tous les subsides environnementaux à destination des entreprises doit être dressé. Un organisme public de courtage des certificats verts doit être créé aux côtés des acteurs privés afin de peser à la baisse sur le marché.

L'investissement dans des filières liées aux énergies renouvelables ou dans le traitement des déchets, la valorisation des matières premières telles que la biomasse ou les résidus agricoles, sont porteurs de valeur ajoutée, d'emplois qualifiés et peu qualifiés ainsi que d'exportation. Dans le respect des règles européennes, le gouvernement wallon doit pouvoir encourager la relocalisation des filières de production d'énergie renouvelable en créant le cadre nécessaire pour qu'une partie des composantes soit fabriquée en Wallonie. Une nomenclature des emplois susceptibles de devoir s'adapter au passage à une économie bas carbone en Wallonie sera très utile.

La Région aura également des compétences en matière de déductibilité fiscale pour les économies d'énergie. C'est le moment de mettre de l'ordre dans le système de primes et d'avantages fiscaux, de réduire les doublons et effets d'aubaine et de favoriser les ménages moins aisés. Dans le cadre du transfert de compétences en matière de fixation des tarifs de transport et de distribution du gaz et de l'électricité (effectif au 1^{er} janvier 2015), le gouvernement wallon devrait prévoir la mise en place d'un Conseil des usagers, organe qui remettrait des avis contraignants au gouvernement wallon pour toutes les questions liées à la protection des consommateurs et aux obligations de service public. Pour en savoir plus sur les orientations en matière de politiques énergétique : voir les notes de position sur la Politique énergétique industrielle en Wallonie ('Compilation' pp. 28 à 31 - IW/12/NB-P.06) & sur la Politique sociale énergétique en Wallonie ('Compilation' pp. 135 à 146 - IW/12/NB-P.20).

● Politique du rail ambitieuse et cohérente

Devant le secteur énergétique et l'industrie, le transport routier va bientôt devenir le premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Les atteintes à la santé publique qui en découlent sont extrêmement sérieuses. Il s'agit de maîtriser la demande au niveau du transport et d'offrir une alternative. Un réseau de transports performant valorisera l'image de marque du territoire aux yeux des investisseurs potentiels et soutiendra la pérennité des entreprises existantes. Dans ce cadre, la part modale du rail doit impérativement progresser dans les deux prochaines décennies, et ce, dans le cadre de la restructuration en cours du groupe SNCB, de l'adoption du plan d'investissements 2013-2015, de l'élaboration du contrat de gestion ainsi que de la finalisation des futurs plans « Transports ». Pour se redresser économiquement, la Wallonie doit adopter un plan de mobilité global à long terme, doté d'objectifs intermédiaires chiffrés relatifs à la part modale des transports en commun et du fret ferroviaire. Le tout à la voiture n'est plus soutenable, la mobilité douce et les transports en commun seront au centre du projet de mobilité (cf. 'Compilation' pp. 57 à 68, Fiscalité verte ■ Fiscalité automobile - IW/12/NB.P.09).

Au niveau du transport de passagers, quelques priorités sont à pointer : la fiabilité, la ponctualité¹¹, l'amélioration des fréquences selon une amplitude horaire suffisante, l'amélioration de la capacité du réseau sur base des bassins de voyageurs, notamment au niveau de la région de Charleroi, et la connexion avec les réseaux des métropoles voisines (Lille, Luxembourg, Aix-la-Chapelle).

Au niveau du transport de fret, il s'agit d'inverser la tendance actuelle en faveur du transport routier de marchandises. Ce dernier est dominant et en croissance rapide et continue. La Wallonie dispose d'un grand potentiel de développement du secteur logistique qui rend une politique ferroviaire ambitieuse d'autant plus pertinente¹². L'implantation et la réhabilitation de zonings/plateaux ferroviaires intégrant des activités suffisamment génératrices d'emplois, le développement des plateformes et la mise en conformité des infrastructures ferroviaires avec les standards actuels permettront de réaliser ce potentiel. Par ailleurs, les raccordements d'entreprises privées au réseau ferré public doivent être encouragés.

¹¹ La ponctualité est le principal motif d'insatisfaction des utilisateurs du train, avec un taux de satisfaction de 25,4% en 2011.

¹² B Logistics étant soumis à la concurrence, la question du transport des marchandises par rail dépasse le cadre de la SNCB.

III. GÉNÉRER DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

- Par la fiscalité sur les personnes physiques

On paie trop vite trop d'impôts sur le travail en Belgique. Mais beaucoup de contribuables aux revenus élevés n'en paient pas assez... Une réforme fiscale est nécessaire pour rétablir une progressivité et une justice entre, d'une part, les bas, les moyens et les hauts revenus et, d'autre part, les revenus du travail et les autres revenus. Inutile de hurler à la « rage taxatoire », le tout est de mieux répartir l'effort et de ne pas le faire supporter uniquement par revenus du travail. En effet, les patrimoines mobiliers et immobiliers sont une source de revenus considérables pour certains ménages puisqu'ils s'élèvent respectivement 675 milliards € et 300 milliards € (si on retire la valeur de l'immobilier relatif à la première habitation). Mais sont très peu taxés en Belgique. Une globalisation de ces revenus dans le calcul de l'IPP et la réinstauration de taux d'imposition (52,5% ; 55% ; 65%) sur les tranches de revenus allant de 70.000 € brut/an à plus de 165.000 € brut/an rendraient la fiscalité plus progressive sans écraser personne (4 ou 5% des contribuables seraient concernés par cette nouvelle fiscalité globalisée). Nous estimons la rentrée à 4.365 milliards € après relèvement de la quotité de revenus exemptée d'impôts, dont 3,27 milliards pour l'Etat fédéral, 1,09 milliard pour les Régions (dont 309 millions pour la Wallonie d'après la clé de répartition IPP).

Mais dans l'attente d'une réforme fédérale, la Wallonie dispose désormais d'une autonomie fiscale qui lui permettrait de mettre en pratique le principe de réinstauration des tranches d'imposition décrit plus haut. Une application uniquement régionale – qui s'appuierait donc sur la nouvelle autonomie fiscale – rapporterait 30 à 40 millions à la Wallonie (cf. 'Compilation' pp. 81 à 95, position sur une fiscalité plus juste et son effet sur l'Etat fédéral et les entités fédérées - IW/12/NB-P 14). Relevons cependant que cette autonomie fiscale accrue pour les Régions débouchera sur des différences de salaire net de plus en plus marquées entre les travailleurs des différentes Régions, même au départ de salaires bruts identiques. Cet état de fait ne peut nous convenir, même s'il est malheureusement incontournable.

Concernant le pouvoir fiscal, il faut rapidement que les pouvoirs publics rassurent la population sur la continuité du mécanisme de déductibilité pour les prêts hypothécaires en cours, puisque la matière va être transférée aux régions.

Il serait logique que ce transfert s'accompagne du transfert de tous les moyens y afférents mais la modification de la Loi spéciale de financement suscite un doute à ce sujet. En réalité, à l'heure actuelle, nous n'avons la garantie que pour le transfert de 40% du budget ; ce qui est déjà nettement insuffisant pour assurer les mêmes conditions de déductibilité pour les prêts hypothécaires en cours. Cette situation ne permet donc aucun projet de déductibilité fiscale pour les futurs prêts. Cette incertitude doit être levée rapidement au risque de créer un sentiment de crainte dans la population qui souhaite construire une maison ou acheter un bien ; ce qui pèsera économiquement sur le secteur de la construction.

De manière générale, la Région doit mener une réflexion sur la fiscalité en matière immobilière, elle pourrait à l'avenir demander le transfert de la perception de l'impôt - qui actuellement est perçu par le fédéral et intégralement rétrocédé à la Région - afin de pouvoir agir sur la base imposable, les taux appliqués, les dégrèvements éventuels, ... et de développer sa propre politique sociale en matière immobilière. Dans ce cadre, nous devrions mettre en place une péréquation des revenus cadastraux, accroître la fiscalité sur l'immobilier et, à terme, aboutir à une progressivité de l'impôt sur les revenus immobiliers. Corollairement, nous estimons qu'il faut imposer les baux commerciaux, de fermage et à loyer

aux aussi de manière progressive. Il s'agira d'être particulièrement exigeant quant au recrutement et à la formation du personnel de la nouvelle administration fiscale.

- Par l'appel à l'épargne des Wallons

Parallèlement à l'outil fiscal, la Wallonie dispose d'un autre levier important : l'épargne des citoyens. Elle représente une masse d'argent considérable qui, au mieux, est improductive (puisque les comptes épargne ne rapportent quasiment rien) ou, au pire, nuit à l'économie, quand elle est investie dans la spéculation. La Région pourrait se doter d'une banque publique, une caisse d'épargne clairement identifiée par le particulier comme un soutien à l'activité socioéconomique régionale. Cela permettrait à chacun-e de placer son argent, de manière sûre et productive. A travers des bons régionaux thématiques par exemple, la banque publique pourrait lancer des appels à l'épargne pour des projets locaux ou régionaux. Que le projet soit de type institutionnel public (construction d'écoles, centres sportifs, coopérative pour un projet éolien) ou privé (PME...).

- Par une contribution des revenus du capital

En termes de moyens supplémentaires, visons également la récupération d'une partie des richesses qui, à peine créées, échappent au circuit de redistribution pour alimenter la spéculation et les dividendes des actionnaires. Une « marge actionnariale », qui fixerait le niveau de dividende au-delà duquel le Conseil central de l'Economie estime qu'on fragilise l'économie, n'est aujourd'hui impossible que pour des raisons idéologiques. Nous pourrions déjà nous appuyer sur ce qui existe en la matière : la loi de 1996 est sur le point d'être revue afin de corseter l'évolution des salaires. C'est l'occasion d'appliquer également l'article 14, §1 du chapitre V de cette loi (dispositions complémentaires), sur base duquel le gouvernement peut prendre des mesures visant à modérer l'évolution des revenus des loyers et des dividendes ! A ce jour, cette disposition n'a jamais été mise en œuvre. C'est une manière de reconnaître que les dividendes des actionnaires freinent l'économie, ce que nous avons appelé, à la FGTB wallonne, le « dérapage actionnarial ». Cet article 14 de la loi de 1996 constitue un élément concret sur lequel le pouvoir public fédéral doit s'appuyer pour mieux répartir l'effort budgétaire.

- Par un audit de la dette publique belge

Tous les budgets fédéraux, communautaires, régionaux, communaux sont enfermés dans un carcan budgétaire. La FGTB wallonne se lance dans un processus citoyen qui vise à analyser en profondeur les causes de notre endettement public. Le remboursement des intérêts de la dette ampute sérieusement le budget de l'Etat et celui de ses entités fédérées. Le sauvetage des banques Fortis et Dexia a sans aucun doute été un facteur aggravant de l'endettement de l'Etat. L'audit servira à déterminer quelle partie de la dette il nous faut rembourser immédiatement et quelle partie peut attendre, être suspendue, voire être annulée pour des raisons d'intérêt général de la population. Cela permettra de retrouver les moyens d'une relance à long terme, tant sur le plan fédéral que régional. A raison d'une moyenne annuelle de 12 milliards € rien qu'en intérêts remboursés par l'Etat belge à ses créanciers, une marge d'économie considérable peut être réalisée sur ce poste.

IV. RÉPARTIR LES RICHESSES CRÉÉES SANS LES DISPERSER

- Accueil de l'enfance

La société qui investit 1 euro dans l'accueil de l'enfance en récolte 8 à long terme¹³. En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 3 enfants de 0 à 3 ans sur 4 n'ont pas de places d'accueil tandis que l'accueil extrascolaire reste largement insatisfaisant. Une réalité qui freine l'entrée sur le marché de l'emploi de beaucoup de femmes (la répartition des tâches familiales étant ce qu'elle est, ce sont souvent elles qui sacrifient leur carrière professionnelle). Ce secteur d'activité est pourtant un puits d'emplois non délocalisables considérable. Le nerf de la guerre demeure les subsides publics nécessaires à garantir un accueil collectif, de qualité et accessible au plus grand nombre. Dès lors que des réformes structurelles sont mises en place pour dégager des moyens supplémentaires - via une fiscalité plus juste, un appel à l'épargne, la stimulation de l'activité économique dans des domaines stratégiques pour la Wallonie -, le développement de l'offre d'accueil doit être une priorité du gouvernement wallon comme du gouvernement germanophone qui exerce déjà cette compétence.

Il faudra mettre le monde patronal face à ses responsabilités car la demande de flexibilité dans le travail engendre des besoins supplémentaires en termes d'accueil. Il est évident qu'un accueil de la petite enfance et un accueil extrascolaire à la hauteur des besoins, encadré par des professionnels, accessible financièrement, facilite l'organisation de vie des familles et peut améliorer leur qualité de vie. Le droit à l'accueil pour chaque enfant doit être reconnu comme le droit à l'école. (Pour en savoir plus sur le Fonds d'équipements et de services collectifs, cf. 'Compilation' pp. 51 à 53, Transfert des allocations familiales et du FESC - IW/12/NB-P.04.)

- Vieillesse de la population

Le défi budgétaire n'est pas mince ! Alors que le vieillissement de la population va produire tous ses effets, alors que nous aurons un besoin criant de places supplémentaires dans tous les types d'accueil à l'horizon 2022, alors que le besoin de personnel qualifié va exploser, alors qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, le secteur risque de se retrouver financièrement étranglé par le nouveau mode de financement défini par la 6^{ème} réforme de l'Etat. Le subventionnement des maisons de repos et de soins risque fortement de diminuer¹⁴, ce qui pourrait gonfler les prix facturés par les institutions. Si ce secteur n'est pas repris par le public, ce sont des structures privées qui s'en chargeront. Si ces structures privées ne relèvent **pas** du secteur non marchand, cela créera inévitablement un accueil à plusieurs vitesses (le processus est déjà entamé). Le problème réside donc dans le financement du secteur. Vu les montants en jeu, un financement «classique» n'est pas raisonnable. Combiné au montant ridiculement bas de la pension moyenne en Belgique, le

¹³ « Quel accueil pour la petite enfance ? », analyse de la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), octobre 2009, page 1.

¹⁴ Les règles fixées pour le partage des moyens fédéraux actuellement consacrés aux soins aux personnes âgées et celles relatives à l'évolution future des enveloppes ne dégageront pas les moyens nécessaires pour couvrir les besoins en pleine croissance. Le niveau de subventionnement des MR/MRS dans le futur dépendra des règles que fixera la Région et, globalement, des choix d'affectation des moyens en Région wallonne.

problème social qui se pose à nous est gigantesque et urgent¹⁵. Une enquête menée par la Commission des Pensionnés et Pré-pensionnés de la FGTB wallonne auprès des CPAS wallons révèle que de nombreux bénéficiaires de l'aide sociale qui sont pensionnés limitent le nombre de repas livrés par le CPAS, réduisent les prestations d'aide familiale dont ils ont besoin ou encore demandent des colis alimentaires. La politique que l'on mène à l'égard des aînés reflète le projet de société que l'on porte. La revalorisation du montant des pensions est nécessaire mais le développement d'infrastructures publiques pour assurer le logement, les soins, les repas, la vie socioculturelle, politique et même affective l'est tout autant.

Le gouvernement wallon pas plus que le gouvernement germanophone qui exerce également cette compétence, ne peut abandonner l'hébergement des personnes âgées au secteur privé. Au contraire, il doit saisir les opportunités de développement qui y sont liées et prendre ses responsabilités sur cet enjeu de société. Ce secteur en expansion génère à la fois de l'activité économique (et potentiellement un grand nombre d'emplois qualifiés) et peut rencontrer les besoins de la population.

Une politique wallonne de l'intégration et de soutien aux personnes âgées, concertée avec les interlocuteurs sociaux, fait partie des défis à relever. L'accent doit être mis sur la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées, le maintien à domicile le plus longtemps possible, l'évitement de l'isolement social de ces personnes, le développement de soins et services de qualité, l'accessibilité géographique de ces services et, bien entendu, l'accessibilité financière à toutes et à tous. Ce dernier critère suppose de lutter avec force contre la marchandisation de l'hébergement des personnes âgées, tout comme contre celle de l'accueil de l'enfance ou de la politique des personnes handicapées. Pour plus d'information sur ce sujet : voir la note de position APA ■ Soins de santé ■ Soins aux personnes âgées - IW/12/NB-P.05, 'Compilation' pp. 54 à 56.

■ Services publics

Le gouvernement wallon aura besoin d'une fonction publique forte et la réforme de l'Etat va engendrer des transferts de travailleurs. Tout doit être mis en œuvre afin que le personnel qui fera le choix de rejoindre l'administration wallonne le fasse en toute connaissance de cause. Des solutions adéquates doivent être pareillement imaginées pour les compétences à transférer à la Communauté germanophone. Toutes les incertitudes relatives à la carrière et à la qualité d'emploi des agents de la fonction doivent être rapidement levées (le maintien des échelles et des évolutions de carrière doit être acquis ; les futures missions des agents doivent être parfaitement définies ; le lieu de travail et les possibilités de mobilité connus au préalable ; la conversion des grades doit être réalisée).

Les services publics sont, de manière incompréhensible, les parents pauvres de tous les plans pour la Wallonie. Négliger le financement des services publics, c'est évidemment négliger la population la plus fragile économiquement mais, plus fondamentalement, toute la population. La fonction publique représente 27% de l'emploi en Wallonie ! Penser que l'on peut faire des économies drastiques en diminuant ce pourcentage signifie nécessairement que l'on amenuise le service et que l'on dégrade sa qualité ou que l'on veut le confier au secteur privé marchand (ce qui revient souvent au même).

¹⁵ *Espace Seniors* et l'*Union Chrétienne des Pensionnés* (UCP) ont fait une étude en janvier 2011 pour estimer le montant moyen de ces suppléments. Sur base d'un échantillon de 183 factures provenant d'institutions (MR et MRS) wallonnes et bruxelloises, ils ont obtenu une estimation moyenne (frais d'hébergement + suppléments à charge des résidents) d'un montant de 1.371,90 € par mois !

Sachant qu'un tiers des pensionnés vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1.000 € par mois en 2012 pour un isolé) et que la pension légale moyenne atteint à peine ce niveau, il est clair que, pour beaucoup de pensionnés, le coût d'un séjour en maison de repos est impayable.

Le service public est notre premier pouvoir d'achat. Si la FGTB wallonne tient ce message et le rappelle constamment aux travailleurs qu'elle représente, c'est parce que, en temps de crise, cela n'a jamais été aussi parlant. La CGSP wallonne a récemment montré de manière chiffrée quel soutien financier représentait la socialisation des revenus sous la forme de financement de l'enseignement, de la santé, des transports, de la culture pour tous les ménages. Quel que soit leur niveau de revenus, tous les citoyens bénéficient de ce système de solidarité.

Les services publics, c'est aussi ce qui justifie l'impôt. Nous savons qu'il faut augmenter les recettes de l'Etat (considérablement affaiblies par des politiques fiscales de droite au bénéfice des grandes entreprises et des hauts revenus) pour sortir du cercle infernal de l'austérité. Au moment où la crise frappe très durement le monde du travail, réduire les dépenses publiques reviendrait à sanctionner et appauvrir deux fois le même public. Cela nous renvoie à la nécessité d'une réforme fiscale qui touche les autres types de revenus (mobiliers, immobiliers). Par ailleurs, il est faux de dire que les Belges ont vécu au-dessus de leurs moyens, les dépenses publiques sont restées stables par rapport au PIB de 1980 à 2010 (43% en moyenne). Le budget de l'Etat n'a pas été mal géré, il n'y a donc pas de raison qu'il se serre la ceinture. C'est ce que nous tenterons de prouver à travers la mise en place d'un audit citoyen de la dette publique belge.

Même si le discours libéral s'acharne à dévaloriser le service public, tout le monde se souvient que les charges de gaz et d'électricité étaient moins lourdes avant la libéralisation et que l'interlocuteur était au moins identifiable en cas de problème. Tout le monde se souvient également de la banque publique CGER solide comme un roc... que l'on a troquée contre une banque Fortis qu'il a fallu sauver du naufrage à grand frais au bout d'une décennie !

Les mots sont importants, la Région devrait davantage promouvoir ses services publics, comme un patrimoine, une marque de fabrique et de qualité. Les services publics font partie de notre manière de concevoir la vie en société. C'est une question de répartition des richesses, de justice sociale et de protection du bien commun. Chaque citoyen est en mesure de comprendre cet état de fait. Le problème est que nous sommes abreuvés de messages assimilant la solidarité à de l'assistanat. Cela vaut tant pour les services publics que pour les autres systèmes de redistribution des richesses. Faire des solidarités un moteur de développement demeure notre devise. ■